

Il s'agit d'un service à domicile qui permet de prendre en charge les personnes âgées ou handicapées, dans un cadre sécurisé et personnalisé. Ce service est financé par les départements et les communes. Il est destiné à permettre aux personnes âgées ou handicapées de rester à domicile et d'être accompagnées par des professionnels qualifiés. Ce service est financé par les départements et les communes. Il est destiné à permettre aux personnes âgées ou handicapées de rester à domicile et d'être accompagnées par des professionnels qualifiés.

Le plan est en cours de mise en œuvre et sera communiqué aux collectivités territoriales. Les collectivités territoriales sont invitées à participer à la mise en œuvre de ce plan. Les collectivités territoriales sont invitées à participer à la mise en œuvre de ce plan. Les collectivités territoriales sont invitées à participer à la mise en œuvre de ce plan.

## **[Communiqué] Il faut des moyens pour l'accompagnement des personnes au domicile : il y a urgence !**

2 janvier 2020

Depuis fin septembre 2017, La DGCS(\*) et la CNSA (\*\*) ont engagé un travail avec les fédérations de l'aide à domicile et les départements autour du financement de l'aide et de l...[Voir la suite](#) [1]

---

### **Source**

**URL:**<https://adomicile45.org/actu-adessadomicileorg/communiqué-il-faut-des-moyens-pour-l'accompagnement-des-personnes-au-domicile>

### **Liens**

[1] <https://adomicile45.org/actu-adessadomicileorg/communiqué-il-faut-des-moyens-pour-l'accompagnement-des-personnes-au-domicile>